

Guide d'utilisation

Pour l'utilisation du MacBook et de l'Internet 2016-2017

Préambule

Notre école privilégie l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC). Ce document nomme et explique les comportements attendus des élèves dans l'utilisation des TIC. Nous favorisons une utilisation responsable, efficace et respectueuse des TIC. En cas de doute, les adultes de l'école sont les personnes les mieux placées pour conseiller et même parfois, pour indiquer le bon geste à poser, le chemin à emprunter ou la pratique adéquate à adopter. En tout temps, la conscience de cheminer au sein d'une communauté d'apprentissage est de mise ; partage et intégrité, conscience des autres et collaboration forment des valeurs à adopter!

Utilisation de l'ordinateur portable – consignes pour les élèves

- 1- Sois prudent chaque fois que tu utilises ton portable ; c'est un appareil fragile qui ne doit pas recevoir de choc. En économisant l'énergie de ta batterie, tu t'assureras d'une utilisation efficace et sécuritaire de cet outil de travail.
- 2- Garde à l'esprit que toute modification aux paramètres de base de ton ordinateur peut être hasardeuse. Tes manœuvres en ce sens doivent être sécuritaires et constructives ! Tu dois savoir que nous devons reconfigurer ton portable s'il t'arrivait de ne plus être en mesure de l'utiliser; à ce moment, tu risques de perdre toutes tes données. Assure-toi de sauvegarder tes fichiers à au moins deux endroits (dans le portable, clé USB, serveur de fichiers ou autre médium de stockage).
- 3- Les logiciels que tu utilises doivent être utiles pour des fins pédagogiques ; toute utilisation de ton ordinateur à des fins récréatives à l'école ou sur le temps de classe, sera sanctionnée.
- 4- Sois responsable et informe un adulte de l'école ou tes parents de toute défektivité constatée dans l'utilisation de ton ordinateur. Il est important que tu signales tout fonctionnement inadéquat de façon à pouvoir y remédier rapidement.
- 5- Il t'est demandé de ne pas apposer d'autocollants, de liquide correcteur ou quelques inscriptions que ce soit sur l'ordinateur. De plus, conserve l'étiquette qui l'identifie.

- 6- Assure-toi de savoir où se trouve ton MacBook à tout moment et à en prendre soin. Tu recevras toujours le même portable chaque année.
- 7- Charge la batterie de ton portable chaque jour et ne le prête jamais. Ne prête pas non plus les fils, les disques ou logiciels à qui que ce soit.
- 8- Range toujours ton MacBook dans son étui protecteur lorsque tu le transportes dans ton sac.
- 9- Utilise un sac protecteur pour transporter ton MacBook. Le sac doit être bien fermé avant de transporter l'ordinateur à un autre endroit.
- 10-Ton portable peut être inspecté à n'importe quel moment sans préavis. Le portable reste la propriété de la Commission scolaire francophone du Yukon.
- 11-N'essaie pas de démonter le portable ni de le réparer.
- 12-Garde en sourdine la composante sonore de ton portable, sauf si l'enseignant te le permet dans le contexte d'un cours.
- 13-En cas de problème, contacte le personnel de soutien technologique dès que possible.
- 14-Si exceptionnellement, tu te déplaces avec ton portable dans les mains au lieu de le mettre dans le sac de transport, tu dois toujours garder le couvercle fermé et le tenir à 2 mains.

Courrier électronique (Yesnet) et clavardage

- 15-Utilise ton adresse de courrier électronique avec beaucoup de soins.
- 16-Tu dois protéger l'accès à ton compte de courriel en utilisant un mot de passe. Il t'est interdit d'accéder aux dossiers des autres individus sans leur permission, ou de divulguer le mot de passe de qui que ce soit.
- 17-Sois également courtois lors de sessions de clavardage. L'usage d'un bon français est particulièrement de mise à ces moments. Aussi, le clavardage ne peut être utilisé que dans le cadre d'activités pédagogiques spécifiées par l'enseignant (au sens large, ce qui n'exclut pas la conversation de type « collaboration spontanée »).

Utilisation et encadrement du réseau Internet

- 18-L'accès à l'Internet dans les écoles est une ressource subventionnée par le ministère de l'Éducation du Yukon et destinée à des fins pédagogiques seulement. Considère que l'accès au réseau Internet est un privilège qui t'est offert moyennant le respect de certaines règles de base.
- 19-Il est interdit aux élèves d'utiliser :
- A) un service de courrier électronique personnel
 - B) des sites de clavardage (autre que Yesnet)
 - C) un système de partage de fichiers (ex. Limewire, Acquisition, Utorrent)
 - D) plateforme de médias sociaux, des blogues personnels, journaux et autres sites de réseautage personnel (c.-à-d. Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, etc.)
- 20-Il est interdit aux élèves d'utiliser le réseau Internet de l'école pour y annoncer un produit ou un service, ou encore faire du lobbying.
- 21-Sois vigilant lors de tes visites sur les différents sites. Tu comprendras que les sites n'ayant aucun lien avec le programme d'études sont interdits. Certains sites sont même offensants (pornographie, violence, vulgarité, contenu haineux et invitation au jeu de hasard); pour que le réseau Internet demeure accessible à l'école, nous avons besoin de ta collaboration pour qu'il n'y ait aucune fréquentation de ce genre.
- 22-Privilégie l'utilisation de matériel libre de droits d'auteur et respecte celui qui est protégé par un *copyright*. N.B. Fréquente cette adresse, www.habilomedias.ca, de temps à autre, pour de plus amples renseignements sur les bonnes pratiques d'utilisation du réseau internet.
- 23-Afin d'éviter que les élèves aient accès à des sites ou à des forums de discussion qui risqueraient de menacer la protection des renseignements personnels les concernant, une supervision s'avère nécessaire à l'endroit des élèves qui utilisent les fonctions d'Internet dans le cadre d'activités pédagogiques.

24-Le personnel désigné (enseignant, professionnel ou autre) doit être vigilant quant à l'usage que font les élèves du courrier électronique afin d'éviter notamment qu'ils tiennent des propos haineux ou malveillants à l'égard des autres personnes ou encore que des messages malveillants leur soient acheminés. À cet égard, il doit informer les élèves qu'il peut en tout temps superviser le courrier électronique qu'ils envoient ou qu'ils reçoivent dans le cadre d'activités scolaires comme il peut le faire pour tous les travaux scolaires.

25-Il doit également rappeler aux élèves qu'en cas de doute quant aux messages qu'ils reçoivent, ils doivent en avvertir immédiatement l'adulte responsable de l'activité.

Directives concernant l'utilisation du serveur de l'école

Tous les élèves des écoles du Yukon disposent d'un espace de stockage de données sur le serveur de leur école.

26-Ils ne peuvent stocker dans ces dossiers que des données relatives à leur programme d'études.

27-Les enseignants et le personnel du ministère ont accès au contenu des espaces de stockage réservés aux élèves.

28-Il est interdit aux élèves d'accéder ou de tenter d'accéder aux fichiers et dossiers des autres élèves ou à ceux du personnel de l'école.

Les élèves qui enfreignent n'importe laquelle des directives en matière d'utilisation de la technologie informatique seront passibles de sanctions disciplinaires, conformément aux règlements en vigueur à l'école et l'accès au réseau informatique de l'école pourrait leur être interdit.

Responsabilités des élèves et des parents

29-Les parents s'engagent à défrayer les coûts de l'assurance pour l'année scolaire soit : 30,00 \$. Cette assurance couvre certains bris, et le vol. Il y a une franchise de 250.00 \$ pour chaque réclamation d'assurance. Si les coûts ne sont pas engagés suite à de la négligence, la CSFY couvrira les premiers 100.00 \$, sinon, le montant de 250.00 \$ devra être défrayé par l'élève ou ses parents. Certains documents seront requis pour se prévaloir de cette assurance :

- En cas de vol : un rapport de police devra être complété.

- En cas de bris accidentel : un rapport d'incident devra être complété.
- En cas de bris par le feu : un rapport d'incendie devra être soumis.
Les accessoires tels que le cordon d'alimentation, l'étui, etc. ne sont pas couverts par l'assurance.

30-Les élèves s'engagent à rendre le portable de la Commission scolaire du Yukon, les accessoires (étui, cordon d'alimentation, protecteur de clavier, etc.) et les périphériques en bonne condition.

31-Le portable est muni d'un système de repérage (« theft recovery »). En cas de perte ou de vol, il sera activé.

ENTENTE Macbook entre élève/parent et la CSFY

ÉLÈVE

J'ai lu et j'adhère aux principes et règles énoncés dans le Guide d'utilisation du Macbook et de l'Internet. Je comprends et j'accepte que toute violation de cette entente sera sanctionnée.

Nom de l'élève : _

Signature : _____

Date : _____

PARENT

En tant que parent de cet élève, j'ai lu et j'adhère aux principes et règles énoncés dans le Guide d'utilisation du Macbook et de l'Internet. Je comprends et j'accepte que la CSFY n'est pas responsable d'une utilisation inappropriée de l'Internet ou du courriel et qu'il est impossible pour l'école de bloquer l'accès à tous les sites indésirables. Je comprends et j'accepte que toute violation de cette entente sera sanctionnée. **De plus, je joins un chèque de 30.00 \$ libellé au nom de la CSFY pour couvrir les frais d'assurances pour le portable.**

Nom du parent: _____

Signature : _____

Date : _____